
COMMUNE DE PIERREVILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025



ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil du 21 janvier 2025,
- ✓ Délibération portant remplacement au sein des commissions municipales,
- ✓ Délibération portant sur l'attribution d'une subvention (Amicale Pierrevillaise),
- ✓ Débat d'orientation budgétaire 2025
 - Fonctionnement
 - Investissement
- ✓ Affaires et questions diverses.



En exercice : 12 **Présents :** 10 **Votants :** 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à 20 h 00, le conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la mairie de Pierreville sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LEMONNIER, Mme Bernadette MARTIN, MM. Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Lionel CAUCHEBRAIS, Mme Mélanie BESSIN, MM. Xavier COTTEBRUNE, Sylvain BULGARELLI, Yves SIMON, Mme Nadia NOËL.

Excusé(s) : Mme Emilie LELERRE qui a donné pouvoir à M. David CASTELEIN.

Absent(s) : Mme Laurie ROULLAND

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Désigné en application de l'article l.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Nadia NOEL été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N° 2025-03 PORTANT REMPLACEMENT OU AJOUT AU SEIN DE CERTAINES COMMISSIONS COMMUNALES

Exposé :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir le nombre de membres de certaines commissions municipales notamment travaux/bâtiments et urbanisme/environnement.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Décide les modifications suivantes

- Commission travaux/bâtiments : pas de changement
- Commission urbanisme/environnement, la commission est désormais composée ainsi qu'il suit :

BESSIN Mélanie BULGARELLI Sylvain CAUCHEBRAIS Lionel COTTEBRUNE Xavier
MARTIN Bernadette ROULLAND Laurie SORIN Pierrick

⇒ Rappelle que M. Thierry LEMONNIER, Maire préside de droit l'ensemble des commissions communales.

⇒ Désigne M. Lionel CAUCHEBRAIS, membre de la commission Urbanisme et environnement au comité de suivi du PLUi en remplacement de M. LE BOISSELIER Jean-Paul.

DELIBERATION N° 2025-04 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE PIERREVILLAISE

Exposé :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de subvention provenant de l'Amicale Pierrevillaise.

Mesdames BESSIN Mélanie et MARTIN Bernadette ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- De verser une subvention de 200 € à l'Amicale Pierrevillaise,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

DELIBERATION N° 2025-05 PORTANT RAJOUT D'UN NOUVEAU TARIF POUR LA SALLE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'INHUMATION D'UNE PERSONNE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en avril 2023, le conseil municipal a par délibération augmenté les tarifs de location de la salle communale de Pierreville qui n'avaient pas connu de revalorisation depuis le 1^{er} février 2011.

Aussi afin de répondre à une demande de plus en plus fréquente, Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter un tarif particulier pour les familles qui sollicitent la salle communale pour offrir un moment de partage à la suite d'une inhumation dans la commune et ce pour une ½ journée.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ajoute aux tarifs de location de la salle communale de Pierreville un nouveau tarif de 50 € pour les familles qui sollicitent la salle pour offrir un moment de partage à la suite d'une inhumation dans la commune.
- Précise les conditions d'application de ce tarif :
Le/la défunt(e) doit être domicilié ou résidant à Pierreville et y être inhumé, ces deux conditions doivent être remplies afin que la famille puisse bénéficier du tarif.
Le tarif sera appliqué si le/la défunt(e) en EHPAD au moment de son décès avait son dernier domicile à Pierreville et est inhumé à Pierreville.
- Dit que le tarif de 50 € est un forfait et comprend la consommation électrique et la mise à disposition de vaisselle.

- Dit que concernant l'acompte, s'agissant d'évènements survenant de manière fortuite les familles sont dispensées de son versement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les membre du conseil municipal ont été destinataires des documents préparatoires au budget 2025 ; documents transmis le 20 février 2025.

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants ; cette présentation est donc tout à fait informelle.

Toutefois cette celle-ci est nécessaire pour prendre acte des orientations budgétaires envisagées par la commune plus particulièrement en matière d'investissement.

Les documents remis aux conseillers retracent les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 2024 et les prévisions pour l'année 2025.

Après présentation des divers documents, les membre du conseil municipal demandent de prévoir une somme de 15 000 € pour des travaux à réaliser dans les logements communaux. Il s'agit d'une part de remédier à des problèmes d'humidité dans les logements du presbytère et d'autre part du remplacement d'huisseries concernant les autres logements.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Départ à la retraite d'Isabelle LAURENT : 11 mars 2025 à 19h, salle du conseil du Rozel.
- Restitution de l'Etude Enfant Jeunesse au Pôle de Proximité des Pieux : une discussion sur les centres de loisirs doit avoir lieu à l'échelle du RPI : si les communes ne participent aux frais du fonctionnement, la commune de Surtainville menace de diminuer le nombre de places du centre, et favoriser les communes ayant participé aux frais.
- Réunion avec le Conseil Départemental le 3 mars 2025 à 10 h en mairie pour discuter de la problématique des feux au niveau du nouveau rond-point de la RD 650 et la rétrocession de celui-ci.
- Problème aux logements du presbytère : voir la garantie décennale, et voir avec l'entreprise Hamel (intervenant pour les portes et fenêtres sur la commune).
- Présentation de la facture du SDEM pour les interventions sur l'éclairage public
- Installation du nouveau candélabre : 1 demande de subvention a été présentée au Conseil Départemental,
- Transformateur Durel : les panneaux voltaïques doivent être branchés sur Saint Germain le Gaillard. Le problème est à revoir avec l'exploitant et Enedis.